

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance **Du 23 janvier 2018**

PRESENTS : MM. DUBOIS Jean-Pierre, ROMERO Colette, FERBER Jacques, PROUILLAC Claude, LAVAL Jean-Paul, RICHER Catherine, BOSREDON Fabienne, LAVAL Laurence, BRU Benoit, DUPPERRET Jean-Luc, CROUZEL Valérie
ABSENTS : MM Cédric CHEYROU, Guy PESTOURIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fabienne BOSREDON

Le compte rendu de la séance du 16 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour avec l'accord de l'assemblée : autorisation d'engagement de crédits avant le vote du budget et convention d'adhésion au service énergie. Un point est retiré de l'ordre du jour : projet d'aménagement d'accès à la salle des fêtes / demande de DETR.

• Projets de restructuration de locaux à vocation commerciale et projet de Halle

L'étude de faisabilité de deux projets de dynamisation du bourg est présentée à l'assemblée. La 1^{ère} opération porte sur l'aménagement de la maison située avenue de Sarlat récemment acquise par la commune en vue de l'accueil de commerces, services et de 2 logements. Elle intègre également la création d'une nouvelle voie reliant l'avenue de Sarlat à la rue des Ecoles. Le coût prévisionnel s'élève à 667 221 € HT. Le plan de financement prévisionnel qui prévoit de solliciter une aide de l'Etat à hauteur de 186 682 € et du Département de 93 341 € est approuvé.

La seconde opération consiste en la création d'une halle sur la place du champ de Mars. Son montant est estimé à 332 400 € HT et elle sera envisagée à partir de 2019.

• Convention de mise à disposition de local à l'association « Les Lapins Malins »

Autorisation est donnée au Maire de signer cette convention relative à la mise à disposition du bâtiment communal situé route de Brive à l'association « Les Lapins Malins » pour le fonctionnement, à compter du 1^{er} février 2018, d'une maison d'assistantes maternelles.

• Bail avec le CIAS Pays de Fénelon / locaux route de Brive

La Croix Rouge et la permanence des syndicats du personnel du CIAS sont actuellement installées dans un immeuble communal situé près de l'église. Afin de loger ces services dans des conditions moins coûteuses pour le budget intercommunal, il leur a été proposé d'occuper le logement route de Brive récemment rénové par la commune. L'assemblée autorise le Maire à signer la convention de location correspondante prévoyant un loyer annuel de 4 200 € avec une mise à disposition des locaux à compter du 1^{er} avril 2018.

• Travaux de restauration de la charpente et de la couverture de la maison noble des Croisiers

- Marché de travaux : autorisation est donnée au Maire de signer le marché pour un montant de 160 313,64 € HT.
Entreprises retenues : lot maçonnerie : Dagand Atlantique ; lot charpente : groupement SARL Prouillac Couverture et Espit Bois ; lot couverture : Chapoulie Thierry.
- CSPS : autorisation est également donnée au Maire de signer un contrat avec le cabinet VGMO pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé du chantier (montant : 1 798.50 € HT).
- Etude archéologique : la DRAC a prescrit une mission de fouille d'archéologie préventive dont la maîtrise d'ouvrage revient à la commune. Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différentes offres reçues, autorise le Maire à signer un contrat avec le cabinet Eveha pour un montant de 21 508,60 € HT.

Ce projet, d'un montant total de 196 420 € HT est financé à 88.17 % par des subventions de L'Etat, du Département et de la Région et à 11.83 % par la commune.

• Convention d'adhésion au pôle santé et sécurité du travail du CDG 24

L'assemblée approuve cette adhésion qui permet à la collectivité de disposer d'un service de médecine préventive règlementaire pour le personnel communal et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

• Indemnité de budget

Avis favorable est donné à l'octroi de cette indemnité à Madame HUET, adjointe à la Trésorerie de Sarlat.

• Tarifs des droits de place et des redevances d'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal, faisant suite aux remarques de certains producteurs sur les droits de place élevés du marché de Salignac, décide de diviser par deux les tarifs à compter d'avril 2018. Nouveaux montants : de 65 € à 125 € en fonction de la longueur de l'étal pour les producteurs présents d'avril à septembre ; de 115 € à 130 € pour les producteurs présents uniquement juillet et août. Le forfait d'utilisation de l'électricité reste à 1 € par marché et le tarif pour les commerçants à 1 € le mètre.

Les occupations du domaine public en dehors du marché restent inchangées :

- place du champ de Mars : 1 € par mètre par jour + 1 € pour l'électricité
- parking des écoles : 55 € la demi-journée.

• **Autorisations d'engagements de crédits avant le vote du budget**

L'assemblée autorise le Maire à engager et payer avant le vote du budget 2018, les dépenses d'investissement suivantes :

- Opération 2001 – bâtiments de rapport / art 2132 : 5 000 €
- Opération 2002 – Voirie / art 2152 : 2 000 €
- Opération 2002 - Voirie / art 2151 : 13 000 €
- Opération 2018 – Hôtel Noble des Croisiers / art 2313 : 50 000 €
- Opération 2018 – Hôtel Noble des Croisiers / art 21316 : 750 €

• **Convention d'adhésion au service d'énergies**

La commune adhère à ce service proposé par le SDE 24 qui permet de disposer d'analyses de la consommation énergétique du patrimoine communal. Une nouvelle convention de partenariat est proposée suite à l'adhésion directe de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon qui prendra désormais en charge la cotisation. Autorisation est donnée au Maire de signer la convention correspondante.

• **Questions diverses**

- Informations communiquées par le Maire : des travaux sont en cours pour l'arrivée de la fibre à Salignac depuis Souillac via Borrèze ; l'équipement en 4 G du pylône du bourg est prévu courant 2018.